

**COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du lundi 05 juillet 2021**

**Date de convocation : 25 juin 2021.**

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 05 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Grivesnes, s'est réuni sous la Présidence de **Madame Anne-Marie PREVOST**.

**Présents** : Madame Margherita COCHARD, Messieurs Roger BONNENFANT, Kevin DEWULF, Dominique DUMORTIER, Francis LEROUX, Jérémy LEROUX, Frédéric PILLOT, Nicolas VION.

**Absents** : Messieurs Daniel FEUILLETTE et Michel TROMPETTE.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Kevin DEWULF.

Décès de Madame Jacqueline DUBOIS : annonce dans le courrier picard et fleurs au nom de la commune.

**51/2021 Objet de la délibération : demande de subvention pour les coopératives scolaires, pour la rentrée scolaire 2020/2021.**

Madame le Maire informe que les enseignants sollicitent une subvention de 15 euros pour chaque élève de notre RPI pour l'année scolaire 2020/2021. Cette subvention permettra de couvrir le coût des projets pédagogiques.

La commune de Grivesnes compte 36 enfants qui sont scolarisés dans le RPI :

**36 enfants x 15 € = 540 euros.**

**Après délibération, les conseillers acceptent de verser cette somme pour le compte de la coopérative scolaire de Grivesnes.**

**52/2021 Objet de la délibération : adhésion à la FDE 80 de la ville de Salouël.**

La séance étant ouverte, Madame le Maire précise que la ville de Salouël a demandé son adhésion à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.

Par délibération du 28 mai 2021, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Salouël à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, qui sera rattachée au secteur Amiens-Métropole.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se déclare :**

favorable à l'adhésion à la FDE 80 de la ville de Salouël.

défavorable à l'adhésion à la FDE 80 de la ville de Salouël.

**53/2021 Objet de la délibération : achat d'un ordinateur portable par le RPI pour la classe de Madame CARRE CE1/CE2.**

Madame le Maire informe les conseillers que l'ordinateur portable de Madame CARRE est obsolète et qu'il est nécessaire d'acheter un ordinateur pour améliorer son travail.

**Après délibération, les conseillers acceptent la proposition de Madame le Maire et l'autorisent à acheter un ordinateur pour la classe CE1/CE2.**

**54/2021 Objet de la délibération : demande de subvention exceptionnelle pour l'achat de manuels scolaires pour la rentrée 2021/2022.**

Madame le Maire informe les conseillers que Madame VIVIER Directrice sollicite la commune pour l'achat de manuels scolaires pour la rentrée de 2021/2022.

**Après délibération, les conseillers acceptent la demande et autorisent Madame le Maire à valider la commande.**

**REUNION DU RPI LE VENDREDI 30 JUILLET :**

Prix des repas à la hausse + 17 centimes soit un coût 2500 € l'année pour le RPI. Prix des repas demandés aux parents 4,25 €. Faut-il augmenter le prix du repas ? La décision sera prise par le RPI. La communauté de communes verse 25 euros/enfant pour la scolarité. Un problème se pose pour les enfants hors communauté de communes : 15 enfants à Villers Tournelle et 4 enfants à Malpart. Le problème sera soumis aux communes concernées.

**55/2021 Objet de la délibération : frais de scolarité pour les communes hors RPI pour l'année scolaire 2020/2021.**

Madame le maire propose de réclamer les frais de scolarité pour les les communes hors RPI. Soit 875,59 € pour un enfant en maternelle pour une année scolaire et 602,18 € pour un enfant en primaire.

Il faut réclamer :

Commune	602,18 €/ENFANT	875,59 €/ENFANT	Total
Le Cardonnois	1 enfant x 602,18 €		602,18
Bouillancourt	1 enfant x 602,18 €		602,18
Cantigny	1 enfant x 602,18 €	1 enfant x 875,59	1477,77
			2 682,13 €

**Après délibération, les conseillers autorisent Madame le maire à réclamer les frais de scolarité pour les communes hors RPI.**

**56/2021 Objet de la délibération : accès éoliennes D26.**

Madame le Maire informe les conseillers que la société VOLKWIND demande de procéder à des aménagements routiers afin de permettre le passage des pales et mâts pour la construction de 8 éoliennes sur les communes de Malpart, Aubvillers, Hargicourt et Braches.

**Après délibération, les conseillers acceptent la proposition de Madame le Maire et l'autorisent à signer les documents nécessaires à cet aménagement.**

**57/2021 Objet de la délibération : Application mobile communale INTRAMUROS.**

Madame le Maire informe les conseillers que la commune va arrêter son abonnement de 180 €/an avec PANNEAU POCKET.

La communauté de communes Avre Luce Noye va payer l'abonnement des communes à Somme Numérique pour l'application intramuros mais 240 € TTC sont demandés aux communes pour la formation initiale.

**Après délibération, les conseillers acceptent d'adhérer à INTRAMUROS et de payer la formation initiale.**

**LE FESTIVAL CHES WEPES 2021** : La commission « Culture », en partenariat avec l'Agence Régionale pour la langue picarde, souhaite organiser un temps fort de quatre dates de spectacle en Picard durant les week-end des 19-21 et des 26-28 novembre 2021.

**La commune de Grivesnes s'est positionnée pour organiser un spectacle dans la salle des fêtes.**

**LOGEMENT COMMUNAL** : le maçon est intervenu pour rénover le mur extérieur du logement communal au 5 rue de l'église.

**COMMISSION DES IMPOTS** : les membres de la commission vont se réunir le 12 juillet 2021 à 16h30 en présence d'un inspecteur des impôts.

**58/2021 Objet de la délibération : PROJET JACQUEROD :**

Madame le Maire informe les conseillers que la commune a reçu 4 certificats d'urbanisme opérationnels concernant la propriété de Monsieur JACQUEROT au 2 rue du 19ème BCP .

Le projet est d'implanter 3 maisons sur 3 parcelles et une servitude. La commune a fait une demande à EDF pour savoir s'il faut prévoir une extension du réseau électrique.

**Après délibération, le conseil municipal a décidé de ne pas prendre en charge les travaux éventuels de l'extension du réseau électrique. Le coût des travaux sera donc à la charge du demandeur.**

**FETE DU 13 JUILLET** : inscriptions pour le repas.

**COMMISSION SCOLAIRE** : 207 élèves prévus pour la rentrée septembre 2021.

Une classe de CP complète à Quiry ce qui entraîne la perte d'un poste d'ASTEM.

**EROSION RUISSELLEMENT** : compte rendu de la réunion.

Des aménagements sont prévus pour éviter les inondations. Les projets d'aménagements vont être présentés aux agriculteurs concernés.

**La séance est levée à 22h30**

**Les membres du conseil,**

**Madame le Maire,**

**Anne-Marie PREVOST**

